

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU JEUDI 09 FEVRIER 2023**

Délibération n°DL2023_025 : Bilan de la concertation préalable relative au futur Bus à Haut Niveau de Service (Bus Express) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux

Date de la convocation : 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Raoul CASTEL, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Jean-Pierre FRANCHI, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Jean-Marc GARNIER après le vote de délibération n°014, Annie OGGERO-MAIRE après le vote de la délibération n°018, Marc BALZAGETTE après le vote de délibération n°019, Bernard ROUX après le vote de la délibération n°022, Jean-Marc MACARIO après le vote de la délibération n°024.

PROCURATIONS : Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Marino CASSEZ à Ludovic SANCHEZ, Henri CHIRIS à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Jérôme VIAUD, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Julie CREACH à Marc COMBE, Odile DESPLANQUES à Catherine SEGUIN, Annie FRECHE à Pierre ASCHIERI, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Christian ZEDET à Marie AMMIRATI, Jean-Marc GARNIER à Philippe BONELLI à partir de la délibération n°015, Annie OGGERO-MAIRE à Ali AMRANE à partir de la délibération n°019, Jean-Marc MACARIO à Gilles RONDONI à partir de la délibération n°025.

ABSENTS : Pierre BORNET, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Gilbert EININGER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Joseph MATTIOLI, Christophe MOREL, Pascal PELLEGRINO.

A ÉTÉ DESIGNÉ SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	DELIBERATION
DU 09 Février 2023	N°DL2023_025
RAPPORTEUR : Claude SERRA	
MOBILITES-TRANSPORTS	
Bilan de la concertation préalable relative au futur Bus à Haut Niveau de Service (Bus Express) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux	
<u>SYNTHESE</u>	
<p>Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan de la concertation relative au futur Bus Express de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux, qui s'est déroulée entre le 22 septembre et le 08 décembre 2022. Il est également proposé de retenir la variante route de Cannes pour le tracé du Bus Express, pour des raisons d'attractivité, de faisabilité, d'insertion environnementale et des conditions économiques.</p>	

Monsieur le Vice-président expose au conseil communautaire :

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;

Vu la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Vu la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi « Climat et résilience ») du 22 août 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°DL2019-115 du 28 Juin 2019 approuvant la Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

Vu la délibération n°DL2022_140 du 22 septembre 2022 approuvant les modalités de la concertation qui a eu lieu du 22 septembre au 08 décembre 2022 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a fait de la transition énergétique et écologique un enjeu majeur de sa politique intercommunale ;

Considérant qu'en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, le Pays de Grasse souhaite mettre au premier rang l'exemplarité publique avec cette démarche de création d'un Bus à Haut Niveau de Service entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux, incluant des nouveaux aménagements piétonniers et cyclables, ainsi qu'une végétalisation ambitieuse du parcours ;

Considérant que le projet de Bus Express répond à plusieurs enjeux :

- Offrir une desserte de transport en commun de proximité, fiable et performante entre Grasse et Mouans-Sartoux

~~Contribuer au report modal et à la transition écologique~~

- Requalifier les espaces publics et enrichir l'offre pour les modes actifs

Considérant que le public a été informé de la concertation dans les journaux municipaux et sites internet des communes et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ainsi que la presse locale (Nice-Matin, Le Grassois...). Parallèlement des « post » ont été faits sur les réseaux sociaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et des communes. Le dossier de présentation du projet a été mis en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse permettant aux visiteurs de s'informer de laisser leur avis sur le projet ;

Considérant que des panneaux de présentation du projet ont été installés en mairie de Grasse, de Mouans-Sartoux et du Plan de Grasse, ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à la régie des transports Sillages. Des registres ont été positionnés à ces endroits pour recueillir l'avis du public ;

Considérant que deux réunions publiques ont été réalisées le 06 octobre 2022 à 18h30 au Palais des Congrès, 22 Cours Honoré Cresp, 06130 Grasse et le 08 décembre 2022 à 18h30, salle du Château (n°8), rue du Château, 06370 Mouans-Sartoux ;

Considérant que trois ateliers thématiques ont été réalisés :

- o *Quelle offre de service avec le Bus Express ?* le 20 octobre 2022, de 18h à 20h, salle du Conseil, Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Séward, 06130 Grasse
- o *Environnement et cadre de vie autour du projet de Bus Express*, le 10 novembre 2022, de 18h à 20h, Mairie annexe du Plan de Grasse, salle Emile Jacquemin, 06130 Plan de Grasse
- o *Vélo, marche à pied et autres modes actifs, quels usages avec le Bus Express ?* le 24 novembre 2022, de 18h à 20h, salle du Château (n°8), rue du Château, 06370 Mouans-Sartoux

Considérant que pour permettre à tous les habitants et les actifs de se prononcer sur le sujet, il a été possible de poser des questions et donner son avis :

- En remplissant le formulaire d'expression en ligne sur www.paysdegrasse.fr
- En remplissant le cahier d'expression mis à disposition auprès des expositions permanentes (lieux et dates ci-dessus) et itinérantes (programme détaillé sur www.paysdegrasse.fr)
- Par courriel : concertation-bhns@paysdegrasse.fr
- Par courrier : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse – Concertation Bus Express – 57 avenue Pierre Séward – 06130 Grasse

Considérant que la concertation sur le projet s'est déroulée dans de bonnes conditions ;

Considérant que la concertation a porté également sur le choix de la variante à retenir comme tracé du Bus Express et que les expressions en faveur de chacune des variantes ont permis de nourrir le projet. Il est proposé de retenir la variante « route de Cannes » pour le tracé du Bus Express pour des raisons d'attractivité (besoin de mobilité et de desserte des habitants), de requalification et d'apaisement de l'axe emprunté mais également pour des questions de faisabilité, d'insertion environnementale et des conditions économiques ;

Considérant que le déroulement complet de cette concertation, les contributions et réponses apportées sont synthétisés dans le bilan de la concertation, annexé à la présente délibération ;

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation relatif au futur Bus Express de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE RETENIR** la variante « route de Cannes » pour le tracé du Bus Express pour des raisons d'attractivité (besoin de mobilité et de desserte des habitants), de requalification et d'apaisement de l'axe emprunté mais également pour des questions de faisabilité, d'insertion environnementale et des conditions économiques.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture et publié le*

22 FEV. 2023

**Le secrétaire de séance
Philippe BONELLI**



Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

